

ON S'ABONNE : A Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste.

PRIX DE L'ABONNEMENT : LOT, AVEYRON, CANTAL, CORREZE, DORDOGNE, LOT-ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE. Un an, 16 fr. Six mois, 9 fr. Trois mois, 5 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS : Un an, 20 fr.; Six mois, 11 fr. L'abonnement part du 1er ou du 16

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

PRIX DES INSERTIONS ANNONCES, 25 centimes la ligne RÉCLAMES, 50 centimes la ligne. Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors, au bureau du Journal, rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.

Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

CALENDRIER DU LOT.

Table with columns: JOURS, FÊTE, FOIRES, LUNAISONS. Rows include Purification, s. Raymond, se Jeanne de V., se Agathe, and various fairs like Lalbenque, Molières, Fraysinet, Puy-l'Évêque.

AVIS IMPORTANT

L'abonné pour un an au Journal du Lot a droit à une insertion de 30 lignes d'annonces ou 15 lignes de réclames. Pour six mois, de 42 lignes d'annonces ou 7 de réclames. Cette faveur n'est accordée que pour le département.

SERVICE DES POSTES.

Table with columns: DERN. LÈVÉE DE BOÎTE, DÉSIGNATION DES COURS, DISTRIBUTION. Lists delivery times for Paris, Bordeaux, Toulouse, Brives, Montauban, Castelnau, Figeac, Fumel, Cazals.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Cahors, 29 janvier 1862.

OUVERTURE DE LA SESSION LÉGISLATIVE.

Discours de l'Empereur.

Messieurs les Sénateurs, Messieurs les Députés, L'année qui vient de s'écouler a vu, malgré certaines inquiétudes, la paix se consolider. Toutes les rumeurs propagées à dessein sur des prétentions imaginaires sont tombées d'elles-mêmes devant la simple réalité des faits.

Les Annamites résistent faiblement à notre domination, et nous ne serions en lutte avec personne si, au Mexique, les procédés d'un gouvernement sans scrupule ne nous avaient obligés de nous réunir à l'Espagne et à l'Angleterre pour protéger nos nationaux et réprimer des attentats contre l'humanité et le droit des gens.

annuel des emprunts contractés pour deux guerres qui n'ont pas été sans gloire; les 622 millions employés par le Trésor aux grands travaux d'utilité publique, indépendamment des trois milliards affectés par les compagnies à l'achèvement de 6,553 kilomètres de chemin de fer; l'exécution du réseau télégraphique; l'amélioration du sort de presque tous les serviteurs de l'Etat; l'augmentation du bien-être du soldat; les cadres de l'armée mis en proportion de ce qu'exige en temps de paix la dignité de la France; la transformation de la flotte et de tout notre matériel d'artillerie; la réédification de nos édifices religieux et de nos monuments publics.

supplémentaires et extraordinaires dans l'intervalle des sessions, il était cependant essentiel de se réserver la faculté de pourvoir à des nécessités imprévues. Le système des virements en fournit les moyens et il a l'avantage de limiter cette faculté aux besoins vraiment urgents et indispensables.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT du 29 janvier 1862.

UN ACCIDENT DE CHASSE

CHAPITRE IX. (Suite.) LA JUSTIFICATION. — Je vous crois, madame la marquise. Sans savoir pourquoi, je sens que votre langage me convainc bien plus que celui d'Emilie. Ah! que ne vous ai-je parlé plus tôt! Mais la crainte de vous faire trop de mal, mais ce serment qui me liait! Mon Dieu, mon Dieu, que j'étais aveugle et insensée! mais aussi combien j'ai souffert!

— Hélas! ma fille, tu ne l'apprends que trop tôt; j'aurais voulu t'épargner longtemps encore ces tristes désillusions. — Ma bonne, mon excellente mère!... Mais ai-je encore le droit de vous donner ce nom?... M'avez-vous pardonné? Et lui, me pardonnera-t-il? Je vais le trouver; je lui avouerai tout.

s'y trompait guère en ce qui concerne Gabrielle; une fois convaincue de l'innocence de René et sûre de l'appui de Mme de Ternouze, elle se reposait sur cette femme énergique de tout ce qu'il restait à faire, et elle songeait avec ivresse à l'accomplissement prochain de rêves aux quels, une heure auparavant, elle avait dit adieu, l'âme navrée. Jamais René ne l'avait vue aussi tendre, aussi passionnée; il oublia tout ce qui avait précédé ce moment délicieux.

Gabrielle y entra, enveloppée d'un châle et ses beaux cheveux emprisonnés dans un voile noir noué sous le menton. Elle paraissait fort émue et dit d'une voix tremblante: « Je meurs d'inquiétude; Mme de Ternouze est allée seule dans le parc. — Je sais, interrompit l'abbé; elle m'avait confié son projet; je n'ai pas offert de l'accompagner de crainte d'un refus; mais je vais la suivre. — J'irai avec vous, si vous le permettez. — Non, mon enfant; vous êtes indisposée; pas d'imprudences! — De grâce, monsieur l'abbé! Je suis dans une anxiété affreuse; emmenez-moi, car je n'y suis plus tenir et je finirais par sortir seule. — Mais que craignez-vous donc? La marquise ne court aucun danger. Et d'ailleurs, quels services lui rendriez-vous? — Je l'ignore... aucun peut-être; et pourtant, monsieur l'abbé, je vous le jure, je ne serai tranquille qu'après d'elle; partons vite. »

(C) La reproduction est interdite.

ELLE, C'EST LUI. Nouvelle imitée de l'espagnol de M. BRETON DE LOS HERREROS.

mériter. Ce sentiment, qui se manifeste en toutes circonstances, est ma récompense la plus précieuse et fait ma plus grande force.

Survient-il de ces événements imprévus tels que la cherté des subsistances et le ralentissement du travail, le peuple souffre, mais dans sa justice il ne me rend pas responsable de ses souffrances, parce qu'il sait que toutes mes pensées, tous mes efforts, toutes mes actions, tendent sans cesse à améliorer son sort, à augmenter la prospérité de la France.

Ne nous faisons pas illusion sur ce qui nous reste à accomplir ; mais en même temps félicitons-nous d'avoir traversé dix années au milieu du calme des populations satisfaites et de l'union des grands Corps de l'Etat.

Persévérons dans notre tâche avec énergie et confions-nous dans la Providence qui nous a toujours donné des signes visibles de sa protection.

Le discours de l'Empereur, sur lequel nous ne saurions longtemps insister, tant il devance par la grandeur et la netteté de ses vues les commentaires devenus désormais inutiles, a été accueilli au sein des pouvoirs de l'Etat, aussi bien que par la population de Paris, qui a été à même de le lire peu d'instants après qu'il a été prononcé, avec une faveur que nous ne saurions peindre. Partout, l'expression de l'opinion publique a été la même; la nation s'est ralliée tout d'une voix et avec enthousiasme à la politique, aux sentiments et aux idées financières de l'Empereur.

Et, en effet, qui pourrait ne point se féliciter des assurances pacifiques exprimées dès le début de l'allocution impériale, et qui font tomber, comme le déclare si bien Sa Majesté, les rumeurs propagées à dessein sur des prétentions imaginaires qu'on disait menaçantes pour la paix de l'Europe? Le paragraphe relatif à nos relations avec les puissances ne saurait être plus satisfaisant, et l'Allemagne elle-même y trouvera, il faut bien l'espérer, la preuve convaincante de notre désintéressement à son égard et de la sincérité de nos vœux pour sa grandeur, puisqu'en s'exprimant sur son désir de resserrer les liens qui l'unissent déjà au roi de Prusse, l'Empereur donne des gages au peuple germanique qui marche d'un pas calme et sûr vers le progrès.

En ce qui concerne l'Italie et l'Amérique l'impression est la même. Nous n'interviendrons par les armes, ni dans l'une ni dans l'autre affaire : l'Empereur a la ferme intention de contribuer, par des conseils sympathiques et désintéressés, à concilier en Italie les difficultés de la Vénétie et de Rome, ces deux causes dont l'antagonisme, dit Sa Majesté, trouble les esprits et les consciences. En Amérique, nous nous maintiendrons dans l'expectative, tant que les droits des neutres seront respectés. Le printemps prochain ne verra donc s'engager ni notre armée ni notre marine au dehors, ainsi qu'on s'est plu à le répéter tant de fois.

Nos établissements de la Cochinchine ne rencontrent enfin aucun obstacle sérieux de la part des Annamites, et quant à notre expédition au Mexique il n'en peut sortir rien qui soit de nature à altérer notre confiance dans l'avenir. Ainsi tombent d'autres bruits exagérés répandus sur cette affaire.

Mais les explications si catégoriques du discours sur notre situation financière ont mis surtout le sceau à l'approbation publique. Jamais la preuve de l'extension inouïe de notre commerce, de notre travail national et de la richesse publique et privée ne fut mieux établie que par l'admirable revue administrative et financière qui prend la plus grande place dans l'exposé impérial. Nous ne répéterons pas les chiffres à l'aide desquels l'Empereur a résumé à grands traits notre situation; chacun a constaté déjà ce qu'est en réalité notre dette flottante, occasionnée, du reste, par les régimes antérieurs à l'empire, ou, pour une part minime, par des expéditions glorieuses.

Que pourrions-nous dire encore des généreuses paroles de l'Empereur, invitant le Corps législatif à user de la plus grande faculté de contrôle qui lui a été donnée par un récent sénatus-consulte, pour l'associer de plus en plus à la politique de la Couronne. Dans cette invitation, qui n'est point faite, ainsi que l'a déclaré avec tant de noblesse Sa Majesté, pour alléger la responsabilité du Souverain, mais pour forcer totis les pouvoirs à l'économie, on ne saurait méconnaître l'avènement d'une situation des plus fécondes. Et si le sort de ceux qui sont au pouvoir est de voir leurs intentions les plus méconnues, notre

glorieux et patriotique Empereur peut avoir l'assurance, encore une fois, qu'aucune de ses nobles intentions et qu'aucun de ses actes, si pleins de prévisions, ne sont inconnus par le peuple qui sait le mieux aimer ceux qui servent véritablement sa cause et sa grandeur.

HAVAS.

BULLETIN

Le *Moniteur* rend compte de la réception du nouveau nonce aux Tuileries. Le nonce a déclaré qu'il mettrait tout son zèle à maintenir les bons rapports qui heureusement existent entre le Saint-Siège et le gouvernement français. — L'Empereur a répondu qu'il chercherait toujours à allier ses devoirs comme souverain avec son dévouement pour le Saint-Père, et que la présence du nonce rendra plus intimes des relations, si essentielles au bien de la Religion comme à la paix de la chrétienté.

Une circulaire de lord Palmerston, datée du 20 janvier, invite les membres de la chambre des communes, députés ministériels, à ne pas manquer d'assister à la séance du 6 février. Des affaires d'une importance considérable doivent y être discutées.

Une dépêche privée de Rome assure que le Saint-Père a eu une fièvre assez forte; mais l'indisposition a cessé et le Pape a pu quitter le lit et reprendre ses travaux habituels.

Un rapprochement entre le gouvernement Autrichien et le parti libéral constitutionnel, en Hongrie, serait probable s'il faut en croire les dépêches privées de Vienne.

A Madrid, le Ministre des finances a pris enfin la louable résolution d'arriver à un règlement de la dette passive; mais les chiffres contenus dans la dépêche manquent de clarté à ce point, dit *Le Temps*, que nous avons lieu de les croire inexactement transcrits.

Les deux fils du prince Luitpold de Bavière, se disposent à partir pour Athènes. On désigne l'aîné de ces princes comme l'héritier présomptif de la couronne de Grèce. — Les nouvelles de ce pays sont des plus graves. Une grande fermentation règne sur plusieurs points de l'empire.

Une dépêche de New-York, dément l'approche de Charleston par les troupes fédérales.

A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas.)

New-York, 15 janvier

Dans le congrès est discutée la demande d'un crédit pour l'exposition internationale de Londres. M. Owen Lovejoy, soutient qu'il suffit aux Américains d'avoir été déshonorés et maltraités par l'Angleterre. Mieux vaut pour eux s'abstenir d'envoyer des produits à l'exposition et rester chez eux jusqu'à ce qu'ils puissent battre l'Angleterre. L'orateur s'écrie : Je déteste l'Angleterre et je lègue ma haine à mes fils. Quand l'insurrection sera vaincue, nous vengerons cette insulte, et nous nous joindrons à la France et à la Russie pour enlever les possessions orientales de l'Angleterre.

New-York, 15 janvier.

M. Cameron, ministre de la guerre a donné sa démission. M. Stanton est nommé successeur de M. Cameron; ce dernier est nommé ministre auprès de la Cour de Russie.

L'expédition de Burnside a quitté la rade de Hampton : on la croit destinée pour Norfolk.

Le Sénat a rejeté une proposition à l'effet d'indemniser les propriétaires du bâtiment anglais le *Pertholine*. M. Hale pense que l'Angleterre devrait être satisfaite de ce que l'Amérique a déjà fait, au moins quant à présent.

M. Seward, dans son rapport sur la nomination des consuls, dit que ces nominations, surtout dans l'Angleterre occidentale et dans les colonies anglaises d'Amérique, étaient nécessaires, le gouvernement fédéral ayant besoin d'agents confidentiels, qui lui fassent des rapports sur les efforts faits pour envoyer des armes au Sud et sur toutes autres tentatives et faveurs des séparatistes.

New-York, 15 janvier après midi.

M. Seward, répondant à une note de l'Autriche sur l'affaire du *Trent*, déclare que l'Autriche apprendra par la correspondance officielle avec la France et l'Angleterre que les Etats-Unis sont incapables de troubler la paix, mais qu'ils sont justes et amicaux dans leurs relations avec les nations étrangères, fidèles à leurs traditions et partisans des principes du droit international maritime. Le gouvernement fédéral sera charmé que l'occasion actuelle amène la révision de certains droits consignés dans les lois internationales, de manière à rendre les droits et obligations des Etats en termes de guerre mieux définis. Le bruit court que M. Cameron, ministre de la guerre, a donné sa démission sur la suggestion de M. Lincoln.

On pense que le Congrès autorisera l'émission de cent millions d'obligations du Trésor.

Le général fédéral Garfield a battu les confédérés sous les ordres d'Humphrey-Marshall.

Londres, 27 janvier.

Le *Times* publie une dépêche de Vienne qui dément le bruit répandu que l'Autriche aurait l'intention de demander le désarmement du Piémont.

Le *Times* contient un article destiné à expliquer les difficultés que M. Fould avait à surmonter et qu'il a si bien vaincues.

Londres, 27 janvier.

Le général Prim est parti pour la Vera-Cruz le 27, accompagné d'une partie du contingent français. 2,000 hommes de troupes sont partis depuis Vera-Cruz. Les bâtiments anglais se sont rendus à Vera-Cruz. Le général Gasset a établi une administration provisoire de douane à Vera-Cruz. Il a fait établir une autre douane à Illaga, à cinq lieues de distance. Le *Moniteur mexicain* croit que le Mexique peut soutenir une campagne avec 150,000 hommes et 100 canons. Les Mexicains veulent faire résistance à Tampico, Uragua défend toutes les routes de Vera-Cruz avec 20,000 hommes. Juarez, dans une proclamation, exhorte les Mexicains à oublier tous leurs différends pour se réunir dans l'intérêt de la protection du pays.

Vienne, 27 janvier.

On dément la candidature de l'archiduc Maximilien au trône du Mexique.

On lit dans le *Moniteur* :

« S. Exc. Mgr Chigi, archevêque de Mire, a eu l'honneur d'être reçu par l'Empereur en audience publique, et de lui remettre les brefs de Sa Sainteté qui l'accréditent auprès de Sa Majesté impériale, en qualité de nonce du Saint-Siège apostolique.

« L'Empereur était entouré de LL. EE. les grands officiers de la couronne et des officiers de service de la maison de Sa Majesté.

« S. Exc. le ministre des affaires étrangères assistait à l'audience.

« S. Exc. Mgr. Chigi a adressé à l'Empereur le discours suivant :

« Sire, Je sens tout le prix de la confiance dont le chef vénéré de l'Eglise, mon auguste souverain, veut bien m'honorer, en me nommant nonce apostolique auprès de Votre Majesté, empereur de cette noble et généreuse nation qui, parmi les titres nombreux qui la distinguent, revendique celui de très chrétienne.

« En remettant entre vos mains, Sire, le bref par lequel notre Saint-Père a daigné m'accréditer auprès de Votre Majesté, je la prie de croire que j'emploierai tout mon zèle à maintenir les bons rapports qui heureusement existent entre le Saint-Siège et votre Gouvernement.

« Dans l'espoir, Sire, d'être assez heureux pour mériter également votre confiance, je forme les vœux les plus sincères pour le véritable bonheur de Votre Majesté, de S. M. l'Impératrice, du Prince impérial et de la France.

« L'Empereur a répondu :

« Je vous remercie des sentiments que vous m'exprimez au nom du Saint-Père, et déjà, à l'occasion de la nouvelle année, Sa Sainteté avait bien voulu adresser, pour moi, au général de Goyon des paroles qui m'ont profondément touché. Soyez persuadé que je chercherai toujours à allier mes devoirs comme souverain avec mon dévouement pour le Saint-Père. Votre nomination auprès de moi contribuera, je n'en doute pas, à rendre plus intimes des relations si essentielles au bien de la religion comme à la paix de la chrétienté.

« S. Exc. le nonce a ensuite eu l'honneur d'être reçu par l'Impératrice. Il a adressé à Sa Majesté le discours qui suit :

« Madame,

« Honoré, par la grâce de notre Saint-Père, de la haute mission de nonce apostolique auprès de S. M. l'Empereur, je suis heureux de déposer entre les mains de Votre Majesté impériale le bref que Sa sainteté lui adresse en cette occasion.

« Je suis particulièrement chargé par le Saint-Père de renouveler à Votre Majesté, en son nom, les assurances de son affection toute paternelle, ainsi que celles des vœux qu'il ne cesse de faire pour le bonheur de Votre Majesté et du Prince impérial.

« L'Impératrice a répondu :

« Monsieur le nonce, je suis, toujours bien sensible aux témoignages d'affection qui me viennent du Saint-Père, et je suis particulièrement touchée de celui que vous me donnez en son nom pour moi. Veuillez, je vous prie, être mon interprète de mes sentiments de respectueuse gratitude, et croire à la satisfaction que me cause votre présence parmi nous.

« S. Exc. Mgr Chigi, accompagné des personnes de sa nonciature, a été conduit au palais des Tuileries dans des voitures de la cour et reconduit, après l'audience, avec le même cérémonial, à l'hôtel de la nonciature.

Le rapport de S. Exc. M. Fould a produit en Angleterre une très vive impression, que reflètent aujourd'hui les principaux journaux de Londres, tels que le *Times* et le *Morning-Post*. Décidément, la presse anglaise s'amende; hier, le *Post* rendait aux talens, au caractère et aux actes de M. le comte de Persigny l'hommage le plus mérité; aujourd'hui, le *Times* rend une égale justice à M. Achille Fould, et, ce qui est plus rare encore, au gouvernement de l'Empereur tout entier : « Il y a, dit-il, en France, à profusion, des talens politiques qui ont beaucoup d'éclat. Peu d'hommes pourraient présider un conseil ou jouer leur rôle dans un congrès mieux que le comte Waleski; les notes diplomatiques de M. Thouvenel sont des modèles de clarté et de démonstration persuasive; et, quoique le parlementarisme soit toujours combattu par les impérialistes, ils ont dans leurs rangs des orateurs dont l'éloquence aurait figuré dignement dans l'âge d'or de la Restauration et de la dynastie d'Orléans. »

Ce qui plait le plus au *Morning-Post*, c'est l'ordre d'idées pacifiques que révèle le plan de M. Fould, plan dont le succès ne paraît pas douteux à ceux qui connaissent bien la France.

(Constitutionnel.)

D'après le *Constitutionnel*, voici qu'elles seront les bases du nouvel impôt sur les chevaux et voitures de luxe. La taxe serait fixée pour Paris à 50 fr. pour une voiture à quatre roues; 30 fr. pour une voiture à deux roues; 25 fr. pour un cheval de selle ou d'attelage; dans la partie agglomérée des communes ayant plus de 40,000 âmes, les taxes seraient de 40 fr., 25 fr. et 20 fr.; dans la partie agglomérée des communes de 20,001 à 40,000 âmes, 30 fr., 20 fr. et 15 fr.; dans la partie agglomérée des communes de 3,001 à 20,000 âmes, 20 fr., 10 fr. et 10 fr.; enfin dans les communes de 3,000 âmes et au-dessous et les parties non agglomérées de toutes les autres communes, 10 fr., 5 fr. et 5 fr.

Chronique locale.

Par arrêté préfectoral du 28 janvier 1862, M. Lamoure (Jean-Pierre-Martin), membre du conseil municipal, a été nommé adjoint au Maire de la commune de Prayssac.

Dimanche dernier a eu lieu la première réunion, en 1862, de la Société de Secours Mutuels. Après une messe, entendue à la Cathédrale, les membres se sont rendus à la Mairie, dans la salle ordinaire de leurs réunions.

M. le Président, à côté duquel siégeait M. le Préfet, a ouvert la séance; il a présenté l'état des finances de la Société à la fin de 1861; il a rappelé le nombre des membres participants ou honoraires inscrits pendant l'année dernière; il a enfin ajouté que le gouvernement de l'Empereur, donc personne n'ignore la sympathie pour les sociétés de Secours Mutuels, venait, cette année, de leur accorder une nouvelle subvention. Après avoir engagé les membres à verser le montant de leur cotisation, portée à 8 fr., M. le Président a levé la séance.

Nous croyons être agréables à nos lecteurs, en mettant sous leurs yeux, le résumé du compte-rendu de la situation financière de la société de Secours Mutuels au 1^{er} janvier 1862, comparé avec celui du 1^{er} janvier 1861.

Et d'abord, nous constatons une augmentation notable dans le personnel ; Aujourd'hui, en effet, le nombre des membres de la société s'élève à..... 638 Au 1^{er} janvier 1861 il n'était que de..... 591 Soit 47 membres de plus en 1862..... 47

L'actif formant la réserve disponible de la société dépasse celui de l'année précédente de 955 fr. 92 c.

Il est en 1862 de..... 8,255 f 51 En 1861 il était de..... 7,299 59 Soit un boni de..... 955 f 92

L'actif non disponible, placé à la caisse des retraites pour la vieillesse, est cette année de 6,845 fr. 87 c. et dépasse celui de l'an dernier de 1,341 fr.

Le total de l'actif de la société au 1^{er} janvier 1862, était de..... 15,101 f 38 Au 1^{er} janvier 1861 il n'était que de..... 12,804 46

L'actif a augmenté de..... 2,296 f 92 Ainsi donc, comme il est facile de le voir, la

Société de secours mutuels est en voie de prospérité; elle prend chaque jour de plus grandes proportions, acquiert une plus grande importance. Et pourrait-il en être autrement lorsque les avantages de cette association sont si palpables, lorsqu'on peut chaque jour en constater les bienfaits?

L'orateur éminent qui a prêché la retraite à la Congrégation des artisans de la ville de Cahors, a clôturé ses exercices dimanche, dans l'église de la Cathédrale. Il a développé, dans un superbe discours, le zèle pour le salut des âmes; l'auditoire nombreux qui se pressait dans la nef a écouté avec une attention des plus soutenues ses belles paroles, ses pensées sublimes!

M. LÉON VALÉRY, auteur de *Rose de Montal* et des *Heures intimes*, nous adresse la lettre suivante :

Monsieur le Rédacteur, Dans un de vos derniers numéros, vous avez bien voulu appeler l'attention de vos lecteurs sur *Rose de Montal*, qu'on va représenter sur votre scène, et manifester vos sympathies pour l'ouvrage et pour son auteur.

J'ai eu de mon devoir de vous en exprimer hautement ma reconnaissance, et senti le besoin de vous dire combien je serais heureux que mon drame répondît à votre attente et à celle de mes compatriotes.

Je suis loin de penser que cet essai réunisse toutes les qualités du genre; et je compte moins, pour son succès dans vos murs, sur la perfection de l'œuvre, que sur l'indulgence d'un auditoire ami et l'attrait qui peut résulter pour lui, du choix tout patriotique du sujet.

Agréez, Monsieur le Rédacteur, etc., LÉON VALÉRY.

On nous écrit de Gourdon :

Le 23 janvier courant, vers les onze heures du soir, un incendie a éclaté au lieu de Camp-de-Séon, commune de Payrignac, dans un corps de bâtiment composé de maison d'habitation et de grange, appartenant au sieur Cabrié (Jean).

Malgré la promptitude des secours apportés de toutes parts ces immeubles ont été, en quelques instants, détruits par les flammes.

Ils étaient assurés, pour une valeur de 2,550 fr., à la Compagnie du Phénix.

La perte totale s'élève à 1,300 fr. environ.

On attribue ce sinistre à des étincelles qui, en sortant de la cheminée, auraient été dirigées par le vent sur la toiture en chaume de la grange.

On nous signale comme s'étant conduit, dans cet incendie, d'une manière digne d'éloges, le sieur Fitiol (Jean), de Payrignac.

Ces jours derniers, un ouvrier des chemins de fer, originaire du Cantal, travaillait sur un des chantiers ouverts dans la commune de Montvalent, lorsqu'un éclat de pierre, lancé par une explosion de mine, l'a atteint à la tête et l'a blessé mortellement.

Ce malheureux, malgré les soins empressés du docteur Maury, de Floriac, a succombé peu d'instants après l'accident.

C'est le 25, à minuit, qu'ont été closes les listes électorales dans les 89 départements, 373 arrondissements, 2,938 cantons, et les 37,510 communes de l'empire français.

Le Conseil d'Etat vient de décider que le Conseil de préfecture qui n'a pas prononcé sur les protestations formées contre des opérations électorales, dans le délai d'un mois, à compter de la réception des pièces, ne peut plus, sans excéder la limite de ses pouvoirs, statuer après l'expiration de ce délai, sur la validité des opérations électorales.

Il a jugé aussi qu'il y avait lieu d'annuler les opérations électorales auxquelles il a été procédé sans tenir compte des prescriptions d'un arrêté préfectoral portant division de la commune en sections, et répartition entre les sections des conseillers à élire.

Un assez grand nombre de jeunes soldats de la classe de 1860, faisant partie de la réserve et envoyés dans les dépôts d'instruction qui leur étaient assignés, ont, au moment de quitter ces dépôts, le 1er janvier courant, demandé à être incorporés dans les régiments auxquels, par suite de la répartition du contingent de cette classe, ils se trouvent être affectés sur les contrôles du recrutement de leurs départements respectifs.

Ces demandes des jeunes soldats et le goût de la carrière militaire qui leur est ainsi inspiré, témoignent suffisamment de la sollicitude et des

soins bienveillants dont ils ont été l'objet dans les dépôts d'instruction chargés de les préparer, au sortir de leurs familles à la discipline et aux habitudes de la vie militaire.

Nous avons dit que les facteurs et buralistes, qui jusqu'à ce jour avaient 2 0/0 de remise sur la vente des timbres-postes, n'ont plus, depuis le 1er janvier que 1 0/0 sur cette vente.

Bon nombre de buralistes, dit un journal, trouvant sans doute cette remise insuffisante, mettent, depuis cette époque, une assez mauvaise grâce à vendre des timbres-poste; quelques-uns même en refusent. Nous croyons que ces buralistes s'exposent à des peines sévères. La vente des timbres-poste leur est imposée, ainsi qu'aux facteurs. La vente du tabac est un privilège, pour lequel on est parfaitement en droit d'imposer aux débiteurs une obligation, surtout lorsque de cette obligation résulte un bénéfice, si minime qu'il soit.

Le conseil d'Etat vient de prendre une décision importante en matière de voirie et de délimitation de pouvoir.

Appelé à se prononcer sur cette double question, le conseil d'Etat a décidé que c'est à l'autorité municipale qu'il appartient de délivrer un alignement pour bâtir dans une ville ou un village, situé en dehors des limites régulièrement assignées dans la route impériale et départementale traversant la localité. Il a décidé, en outre, qu'aucune disposition de loi n'autorise les sous-préfets à exercer les pouvoirs conférés aux préfets en matière de grande voirie, et notamment à délivrer des alignements; que, dès lors, une circulaire ministérielle n'a pu valablement leur transférer ces pouvoirs.

TAXE DE LA VIANDE. — 5 août 1861. Bœuf: 1re catégorie, 1 05c; 2e catégorie, 95c. Taureau ou Vache: 1re catég., 85c; 2e catég., 75c. Veau: 1re catégorie, 1 20c; 2e catégorie, 1 10c. Mouton: 1re catégorie, 1 45c; 2e catégorie, 1 05c.

TAXE DU PAIN. — 10 décembre 1861. 1re qualité 43 c., 2e qualité 40 c., 3e qualité 36 c. Pour la Chronique locale: A. LAYTOU. Pour la chronique départementale, A. LAYTOU

Nouvelles Étrangères

ITALIE.

Turin, 25 janvier.

Les bruits de guerre prennent une certaine extension. On croit à un projet bien arrêté de l'Autriche et à un accord de cette puissance avec les réactionnaires de l'Italie centrale.

L'attitude de l'Allemagne est suspecte; par contre, on prétend que les préparatifs de guerre de l'Angleterre, à propos de l'affaire du Trent, se rattachent essentiellement aux éventualités de l'avenir en Italie.

Turin, 24 janvier.

On a reçu aujourd'hui les détails de la manifestation de Rome annoncée il y a quelques jours par le télégraphe avec tant de solennité. Cette manifestation s'est bornée à quelques écrivains affichés dans les rues par les membres du comité national, à de tout petits pavillons tricolores qu'on a vus sur quelques toits et à des feux du bengale aux couleurs nationales que l'on a vus la nuit sur les hauteurs du Pincio. Au reste, il n'y a eu ni clameurs ni réunions dans la rue, et somme toute la manifestation n'a eu ni un but ni une signification spéciale.

(Bayvet.)

PRUSSE.

M. Grobow, élu président de la Chambre des députés de Berlin, a adressé le 20 janvier à ses collègues un discours dont nous croyons utile de relever les passages les plus importants.

« Messieurs, Nous tous, cela est ma première conviction invariable, nous ne saurions jamais séparer la fidélité envers l'auguste représentant de notre royauté, de la fidélité envers le peuple.

« Nous tous, c'est une croyance inébranlable, tiendrons pour sacré le droit constitutionnel de la couronne auquel notre maître royal a donné, il y a quelques mois à peine, la sanction religieuse en présence des deux autres éléments du pouvoir législatif et des témoins convoqués à cet effet. Nous tous aussi voulons sauvegarder et considérer les droits jurés de notre peuple, qui sera toujours de cœur et d'âme avec amour et fidélité, dans les bons comme dans les mauvais jours, au côté de l'auguste maison des Hohenzollern.

« Mettons-nous donc à l'œuvre de concert avec la couronne, en concorde dans notre propre sein, pour l'achèvement ultérieur de la constitution, pour le développement d'une législation qui a été commencée dans une grande époque.

« Puisse-nous réussir, en fondant d'une ma-

nière solide et définitive l'Etat constitutionnel en Prusse, à écarter les droits et les contradictions qui s'opposent encore à nos vœux pour l'unification de l'Allemagne, partagée aujourd'hui par tout le peuple allemand. (Gazette nationale.)

— S'il faut en croire une lettre de Berlin, le ministre de Prusse, à Rome, a été chargé de demander l'intervention de Saint-Père, au sujet de l'agitation à laquelle se livre le clergé catholique de la province de Posen. (Havas.)

ESPAGNE.

Madrid, 24 janvier.

Dans la Chambre des députés, le ministre des affaires étrangères a déclaré que l'Espagne doit demander au Mexique une réparation tout en respectant son indépendance. On n'a pas de nouvelles officielles de la résolution prise par la France et l'Angleterre au sujet du Mexique. Il déclare que l'Espagne soutiendra, comme il convient, ses intérêts au Mexique. (Bayvet.)

ANGLETERRE.

Des lettres de Londres présentent la santé de lord Palmerston comme très-inquiétante. L'honorable ministre a éprouvé jeudi un violent accès de goutte, qui a donné lieu au bruit de sa mort. Il est à supposer qu'il ne pourra pas concourir aux prochains débats du parlement, dont l'ouverture est fixée au 6 février. (Bayvet.)

AMÉRIQUE.

On écrit de New-York, 11 janvier :

On n'a que peu de détails sur les affaires du haut Potomac. Dimanche soir, le général séparatiste Jackson a paru subitement devant Man-Kock avec 7,000 soldats, un canon de 24 et deux pièces rayées de 12. Il envoya sommer le général Lander d'évacuer la place, autrement il commencerait le bombardement. Sur le refus de l'officier fédéral de se retirer, Jackson ouvrit le feu qui ne produisit que peu de dégâts. La nuit était fort obscure et une neige épaisse venait encore ajouter à ces ténèbres. On craint que les confédérés ne se soient éloignés que pour un moment, afin de donner à des renforts le temps d'arriver. Aussi envoie-t-on, en toute hâte, des secours au général Lander.

« Une dépêche de Charleston, en date du 5, annonce que les troupes du Nord ont été repoussées des positions qu'elles occupaient sur le continent et forcées de chercher un refuge sur les côtes de Milton-Mead et de Port-Royal sous les canons de leurs bâtiments de guerre.

« Une expédition formidable est sur le point de partir de Chiro pour assaillir la Nouvelle-Orléans, après s'être emparée de Columbus, Mickmann; Rom-dolph, Rowling, etc. Les Louisianais s'apprennent, de leur côté, à faire une énergique résistance. (Bayvet.)

GRÈCE.

Les nouvelles d'Athènes sont des plus graves. Une grande fermentation règne non-seulement dans cette capitale, mais sur divers autres points de l'empire. On croit qu'elle n'est pas sans ramifications avec l'agitation italienne. (Bayvet.)

Les funérailles de l'évêque métropolitain, mort récemment à l'âge de cent quatre ans, et qui occupait depuis 1803 le siège épiscopal, viennent de donner lieu à un incident qui a causé la plus vive émotion dans la population si impressionnable d'Athènes.

On célébrait le service dans la cathédrale avec toute la pompe des cérémonies grecques, en présence des ministres, des magistrats, des fonctionnaires de tout rang et d'un nombreux clergé; le corps du métropolitain, revêtu des habits pontificaux, la tiare en tête et la croix à la main, était placé en face du chœur, sur un siège richement orné. Tout à coup la porte de l'église s'ouvrit, et le roi, dont rien n'avait fait pressentir la venue, s'avança vers le défunt, et donnant le premier l'exemple de l'usage suivi en pareil cas, lui baisa la main.

Cet hommage rendu spontanément au premier dignitaire du clergé hellénique causa dans la foule un véritable transport d'enthousiasme, et la cathédrale retentit longtemps d'acclamations passionnées dont le roi parut vivement touché. (Correspondance particulière du Moniteur.)

Pour extrait: A. LAYTOU.

Paris.

L'impression causée par le discours de l'Empereur est excellente à Paris; les fonds ont continué leur mouvement ascensionnel à la Bourse.

L'ouverture de la session a eu lieu par une température printanière et par un soleil magnifique qui a ajouté à sa solennité.

Dès dix heures, le service d'ordre des sergents de ville et des gardes municipaux à pied et à cheval s'organisaient dans les cours, sur les places et à l'entour du Louvre. — A dix heures et demie les personnes munies de billets com-

mençaient à arriver. La salle des États était disposée comme d'habitude: au fond, vers la grande galerie de tableaux est le trône avec sa longue estrade; à droite est la tribune de Sa Majesté l'Impératrice et des princesses impériales. Deux rangées de banquettes sont placées à droite et à gauche dans la nef de la grande salle, laissant une large allée au milieu. C'est par cette allée que l'Empereur et son cortège sont arrivés.

Depuis onze heures jusqu'à midi et demi sont arrivés successivement les membres des grands corps de l'Etat, les ministres, les ambassadeurs, les cours et tribunaux, le conseil municipal, avec leur escorte habituelle. Le Carrousel, la cour de Napoléon III et les environs du Louvre, de Louis XIV ont été bientôt encombrés d'équipages. A midi, la garde nationale est venue former la haie sur l'itinéraire impérial et une foule immense a couvert le Carrousel pour voir défiler le cortège impérial.

A une heure, le canon des Invalides annonce le départ de l'Empereur. LL. MM. ont été saluées par des acclamations enthousiastes.

L'Impératrice et le Prince impérial sont entrés dans la salle des États, précédant l'Empereur de quelques minutes, et salués par les cris répétés de: *Vive l'Impératrice, Vive le Prince Impérial!* Sa Majesté a pris place sur le trône, ayant auprès d'elle le Prince Impérial. LL. AA. II. la princesse Clotilde Napoléon, la princesse Mathilde, et les princesses Lucien et Anna Murat.

Sa Majesté a pris place sur le trône, ayant à ses côtés LL. AA. Lucien Bonaparte, le prince Lucien Murat et le prince Joachim Murat. S. A. I. le prince Napoléon, n'a pu assister à la séance, retenue par son indisposition qui ne donne plus, du reste, aucune inquiétude.

A deux heures, on a affiché simultanément dans tous les quartiers de Paris le discours de l'Empereur, qui a provoqué une approbation chaleureuse et unanime.

Le Sénat et le Corps législatif se réunissent aujourd'hui pour la formation des bureaux.

On lit dans le Moniteur :

M. le comte de Paiva, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. le roi de Portugal et des Algarves, a eu l'honneur d'être reçu aujourd'hui par l'Empereur, en audience particulière, et de remettre à Sa Majesté Impériale le diplôme et les insignes de l'ordre royal de la Tour et de l'Épée, que le roi de Portugal a conféré à Son Altesse Monseigneur le Prince Impérial, ainsi qu'une lettre autographe que Sa Majesté Très fidèle a adressée à l'Empereur en cette circonstance.

M. le général de Lorencez, désigné pour l'expédition du Mexique, est parti, hier au soir, à huit heures et demie, pour Cherbourg avec son état-major. La batterie du 9e régiment d'artillerie monté, destinée à faire partie du corps expéditionnaire du Mexique, est partie lundi pour la même ville.

Pour extrait: A. LAYTOU.

Faits divers.

Le Courrier d'Oran a reçu la lettre suivante :

Un jour, arrêté au coin d'une rue de Sidi-Bel-Abbès, un sergent de la légion étrangère lisait une affiche de spectacle. A un certain moment, il retourna vivement la tête pour suivre une conversation qui se tenait derrière lui. Deux soldats devisaient de la bataille de Waterloo.

Oui, mon cher, disait l'un d'eux, Napoléon a été trahi, car, sans cela, jamais les Anglais ni les Prussiens ne nous eussent fait une pile. — Tu y étais, toi!

— Un peu que j'y étais, et que je sais bien comment tout cela s'est bibeloté. J'étais tambour dans un régiment d'artillerie, qui faisait face aux batteries installées par le général Wellington à la Haie-Sainte. L'empereur Napoléon courait partout sur son cheval blanc; mais rien n'y a fait et nous avons battu en retraite à la nuit, dans un désordre épouvantable.

Celui qui parlait ainsi était un vieux soldat, petit et maigre, à la figure bronzée, aux moustaches grises, qui portait trois chevrons sur son habit de simple fusilier, et qui, raccorni et séché comme un parchemin exposé au feu, paraissait encore plein de santé et de vigueur. Certes, il n'est pas rare de voir des soldats de Napoléon Ier; certes, le ruban vert et rouge est attaché sur bien des glorieuses poitrines; mais on ne trouve pas, dans tous les corps de

l'armée, un simple soldat entré au service en 1813, — (en 1813!) — Notre homme n'est pas aujourd'hui plus avancé que le premier jour où il s'est engagé, ce qui ne l'empêche pas de monter vaillamment sa garde et de trainer son sac sur les routes poudreuses et brûlantes de l'Afrique, comme un jeune homme de vingt-cinq ans!

A la fin de décembre dernier, le régiment entier était en armes dans la cour de la caserne, à onze heures du matin; il s'agissait de décerner la médaille de Sainte-Hélène au nommé Sénéchal (René-Marie), fosilier au 2^e régiment étranger, et nommé grenadier par un ordre du jour daté du matin même. On ouvrait le ban; le colonel lui attacha sur sa tunique les épaulettes rouges et la médaille qui rappela tant de splendides souvenirs. Nous assistions à la cérémonie, au 2^e rang du peloton d'ordre, et nous regardions avec je ne sais quel indéfinissable sentiment ce vieux soldat qui avait entendu tonner le canon de Waterloo, et qui avait assisté, comme acteur, à cette grande partie jouée sur l'échiquier des champs de bataille.

Pour extrait : A. LAYTOU.

BULLETIN COMMERCIAL.

VINS ET SPIRITUEUX.
Condom, 20 janvier.

Les marchés de la semaine ont offert le même calme regrettable qui depuis si longtemps ne cesse d'y régner. Le commerce, toujours privé de demandes, ne se livre aux achats qu'avec la plus grande réserve, et uniquement pour satisfaire aux besoins du moment. La propriété, de son côté, semble peu disposée à faire des concessions, et ne veut consentir à céder sa marchandise qu'aux cours précédents.

Jeudi, à Eauze, les offres en eaux-de-vie fu-

rent assez nombreuses, mais quelques petits lots seulement purent y trouver preneurs.

A notre marché d'hier quelques transactions ont eu lieu; on peut évaluer à quatre-vingts pièces environ les quantités traitées en Haut-Armagnac et Ténarèze. Les Bas Armagnac font entièrement défaut, et ne donuent par conséquent lieu à aucune transaction.

En somme, on doit continuer de voir les prix à : Haut-Armagnac, 100 fr.; Ténarèze, 102 fr. 50 à 103 fr. 75; Bas-Armagnac, 90 fr. Vins rouges et blancs, toujours délaissés.

A notre halle au blé, les transactions commerciales ont été presque nulles. Le commerce n'a traité aucune affaire; la boulangerie seule, forcée de subir les prétentions de la culture pour son approvisionnement de la huitaine, a fait quelques achats. Néanmoins la mercuriale enregistre une légère faveur de 40 c. par hectolitre. (Journal de Toulouse.)

AVIS AUX PROPRIÉTAIRES DE CHEVAUX
Plus de feu? 40 ans de succès?

Le Liment-Boyer-Michel d'Aix (Provence), remplace le feu sans trace de son emploi, sans interruption de travail et sans inconvénient possible; il guérit toujours et promptement les boiteries récentes ou anciennes, entorses, foulures, écartis, molettes, faiblesses de jambes etc. (Se défier des imitations et contrefaçons.) Dépôt à Cahors, Vinel, ph., et les princ. pharm. du dépt.

Les ouvrages du docteur JOZAN, 4^e Traitée pratique des maladies urinaires, chez l'homme et chez la femme, 8^e édition, 900 pages, 314 figures d'anatomie; 2^e Traitée de l'épuisement prématuré, sont deux livres qui doivent être dans les mains de tous les malades. Le brillant succès de ces productions médicales, tient à ce qu'elles sont traitées au point de vue des GENS DU MONDE, et que les personnes les moins initiées à la médecine, peuvent être dans le plus grand nombre des cas, leur propre médecin, et faire préparer chez leur pharmacien les formules qui y sont indiquées.

Théâtre de Cahors.

Jeudi 30 janvier 1862

Au bénéfice de l'Association de secours mutuels des Artistes dramatiques, fondée en 1840 par M. le baron Taylor, Commandeur de la Légion d'Honneur, membre de l'Institut.

Oscar ou un mari qui trompe sa femme, comédie en trois actes, par M. Scribe.

Un bal sur la tête, vaudeville nouveau en un acte, par M. Siraudin.

Les Troubadours, opérette-bouffe en un acte, par M. Léo Delibes.

On commencera à 7 heures 1/2 précises.

A l'étude : Rose de Montal, pièce en 5 actes en vers, par M. Léon Valéry (de Cahors.)

VILLE DE CAHORS.

Marché aux grains, — Mercredi, 29 janvier.

	Hectolitres exposés en vente.	Hectolitres vendus.	PRIX moyen de l'hectolitre.	POIDS moyen de l'hectolitre.
Froment..	140	43	29 ^l 43	78 k. 240
Maïs.....	53	21	16 ^l 42	

BULLETIN FINANCIER.

BOURSE DE PARIS.

27 janvier 1862.

	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
Au comptant :			
3 pour 100	71	»	40
4 1/2 pour 100	99 25	»	» 05
Obligations du Trésor ..	466 25	8 75	»
Banque de France	2960	»	»

28 janvier.

Au comptant :			
3 pour 100	71 45	»	45
4 1/2 pour cent	99 50	»	25
Obligations du Trésor ..	468 75	2 50	»
Banque de France			

29 janvier.

Au comptant :			
3 pour 100	71 30	»	45
4 1/2 pour 100	99 80	»	30
Obligations du Trésor ..	465	»	3 75 5
Banque de France	3000	»	40

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Mariages.
26 janvier. Guiraudès, Jean-Baptiste-Paul-Victor-Isidore-Lézin, clerc de notaire, et Marie Lacombe, sans profession.

Décès.
28 — Goury, Marie-Anne, veuve Mercié, rentière, 90 ans.
28 — Bédoué, Antoine, cultivateur, 86 ans.
29 — Trioulié, Antoinette, 8 mois.
29 — Faubeau, Antoinette, épouse Ramel, 73 a.

Pour tous les articles et extraits non signés : A. LAYTOU.

EXTRAIT
Des annonces judiciaires publiées dans le Courrier du Lot, au n° 1368, du 25 janvier 1862.

ÉTUDE
de M^e POUZERGUES, avoué, à Cahors.

VENTE DE BIENS DE MINEURS.

A la requête de dame Marie-Alexandrine DELPECH, veuve MELET, domiciliée à Castelnau-Montrastier, agissant en qualité de tutrice de ses enfants mineurs en présence du sieur Jean MELET, propriétaire, à Labarthe (Tarn-et-Garonne), subrogé tuteur desdits mineurs.

Immeubles à vendre.
1^o Une grange à Castelnau-Montrastier, 55 c.
2^o Une terre contenant 83 ares 40 centiares.
3^o Un pré contenant 4 ares 69 centiares.

La vente aura lieu le 19 février prochain devant M^r Victor Depeyre, juge à ce commis en trois lots. Le premier lot : 1^o, mise à prix, 700 fr.; le deuxième lot : 2^o, mise à prix, 1,600 fr.; le troisième lot : 3^o, mise à prix, 300 fr.

Signé à l'original : POUZERGUES, avoué.

En vente chez M^{me} veuve Richard, libraire à Cahors, et chez tous les Libraires du département.

CALENDRIER

Statistique, Administratif et Commercial

DU DÉPARTEMENT DU LOT POUR 1862

Contenant les Adresses des principaux Négociants, Commerçants, etc., du département. — Les Foires du Lot, de Lot-et-Garonne, de Tarn-et-Garonne, de l'Aveyron, du Cantal, de la Corrèze et de la Dordogne, ont été scrupuleusement prises en entier dans les Annaires de ces préfectures.

On trouve toujours chez M^{me} Richard, les ouvrages de Religion et d'Histoire des meilleurs auteurs; un grand assortiment de livres pour distributions des Prix, les Ouvrages classiques et l'Article de bureau au complet.

BROSSE VOLTA-ELECTRIQUE

du Docteur HOFFMANN (de Berlin).

Pour la guérison sûre et rapide des RHUMATISMES, PARALYSIES, CONGESTIONS, MIGRAINE, ASTHME, NEVROSES, et de toutes les souffrances de l'organisme au moyen de l'électricité CONTINUE (sans secousses ni douleurs).

Les autorités dans les sciences physique et médicale ont attesté la puissance thérapeutique de cet appareil dont l'usage rend immédiatement la CHALEUR, la SENSIBILITÉ, le MOUVEMENT et ravive bientôt les forces d'assimilation et d'élimination sans lesquelles BIEN-ÊTRE, SANTÉ, tout déperit.

Très simple, très maniable, la **BROSSE VOLTA-ELECTRIQUE** est le plus complet et le moins coûteux des appareils connus.

Dépôt général, à Paris, chez L. BRANDUS, boulevard Bonne-Nouvelle, 35.

Prix : 20 francs pour Paris.

50 CENTIMES EN PLUS POUR RECEVOIR FRANCO EN PROVINCE ET ALGÉRIE. On expédie en France seulement contre mandat sur la poste et non contre remboursement.

Une des branches les plus intéressantes de la science médicale à la portée

DES GENS DU MONDE

Traité pratique des Maladies urinaires

Et de toutes les infirmités qui s'y rattachent, chez l'homme et chez la femme.

8^{me} édition, 1 vol. de 900 pages, enrichi de 314 FIGURES D'ANATOMIE.

Par le D^r JOZAN, profess. spécial de pathologie uro-génitale, 182, r. de Rivoli.

Maladies contagieuses. Rétrécissement. Catarrhe de vessie. Gravelle. Pierre. Stérilité. Debilité. Pertes. Maladies des femmes. Traitement. Préservatifs.

Prix : 5 fr.; poste, 6 fr. sous doub. envelop., chez l'auteur D^r JOZAN, 182, r. de Rivoli; MASSON, libraire, 26, r. de l'Ancienne-Comédie, et les princ. libr. de Paris, des départem. et de l'étranger.

Du même auteur : D'une cause fréquente et peu connue

D'ÉPUISMENT PRÉMATURÉ

Cet ouvrage, qui contient les causes, les symptômes, les complications, la marche et le traitement de cette insidieuse maladie, est précédé de considérations générales sur l'éducation de la jeunesse, sur la génération dans l'espèce humaine et sur le problème de la population, avec des observations de guérison. 1 vol. de 600 pages.

Prix : 5 fr.; par la poste, 6 fr. double enveloppe. — Les MALADES peuvent se TRAITER eux-mêmes (sans préparer les remèdes chez leur PHARMACIEN). — TRAITEMENTS, CONSULTATIONS de midi à 5 heures, et PAR CORRESPONDANCE. (Affranchir.)

CASTANET
LITHOGRAPHE, A CAHORS
Billes de marbres, etc., etc.

A VENDRE

Une Monté composée de deux forts et beaux baudets, race du Poitou, appartenant à Jean-Louis Pagés, propriétaire, au village de La Ponce, commune d'Aynac, canton de Lacapelle-Marival, arrondissement de Figeac, département du Lot.

AVIS

Les sieurs MANDELLI, frères, ont l'honneur de prévenir leur nombreuse clientèle qu'ils viennent de recevoir, cette année, de Paris, un bel assortiment d'articles nouveautés pour étrennes.

Ces articles sont des plus frais des plus élégants et des plus variés.

En conséquence, ils invitent le public à visiter leur magasin, convaincus, d'avance, qu'ils sont à même de satisfaire à l'exigence de tous les goûts.

Vente à prix fixe et modéré.
Galerie Bonafous, à Cahors.

ÉLIXIR ANTI-RHUMATISMAL
de SARRAZIN-MICHEL, d'Aix.
Guérison sûre et prompt des rhumatismes aigus et chroniques, goutte, lumbago, sciatique, migraines, etc., etc.
10 fr. le flacon, p^r 10 jours de traitement. Un ou deux suffisent ordinairement.
Dépôt chez les principaux Pharm. de chaque ville.

COLLE BLANCHE LIQUIDE

Cette colle s'emploie à froid. On peut s'en servir pour coller le Papier, le Carton, la Porcelaine, le Verre, le Marbre, le Bois, le Cuir, le Liège, etc. — Prix du flacon : 50 c. et 1 fr.
A Cahors, chez BAYLES, opticien.

LE CHOCOLAT-MENIER

se rencontre partout, dans les villes, dans les campagnes et jusque dans le moindre village. Il est adopté universellement, et le chiffre de sa consommation s'exprime par millions de kilogrammes. Une vente aussi importante ne peut s'expliquer que par la bonne qualité de ce Chocolat et par sa supériorité réelle quand on le compare avec ceux qui sont vendus 20 à 25 0/0 plus cher. Cet accord entre la modération du prix et de la bonté du produit dérive naturellement de la position spéciale de la Maison MENIER.

- 1^o—Elle importe elle-même d'Amérique ses provisions de cacao, et des agents établis aux lieux-mêmes de production, y choisissent les meilleures espèces.
- 2^o—Sa fabrication a pris une telle importance que ses frais, répartis sur cette grande production, deviennent bien moindres que dans les fabriques ordinaires.
- 3^o—Fondée depuis longues années, elle a eu le temps d'amortir le capital représenté par ses machines et son installation industrielle; l'intérêt de ce capital n'est plus une cause d'augmentation de ses prix de revient.

On peut donc faire ce raisonnement: si elle achète moins cher les bonnes sortes de cacao, si elle fabrique à moins de frais, elle peut conséquemment vendre à meilleur marché des qualités de Chocolat que d'autres fabricques doivent éter à un plus haut prix.

A cette conclusion logique, il faut ajouter que la Maison MENIER a pour système de réduire toujours dans de justes limites le prix de ses Chocolats, afin d'appeler le plus grand nombre possible de consommateurs à se servir d'un aliment aussi salubre.

Le propriétaire-gérant, A. LAYTOU.